TRAVAIL EN PÉRIODE DE CANICULE



La canicule est une période prolongée de chaleur intense appelant à une vigilance accrue afin de garantir des conditions de travail sûres

BIEN S'HYDRATER ET S'ALIMENTER







Un verre d'eau toutes les 15 à 20 minutes, même sans sensation de soif

SUIVRE LES INSTRUCTIONS DE L'EMPLOYEUR







RESTER VIGILANT





Signaler à l'employeur toute situation anormale liée à la chaleur

